

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 JUIN 2026 – 19h00

Délibération n° b_20260622_bat_013

Avenant n° 02 au lot n° 84 – Menuiseries bois agencement – du marché de réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 2023-13)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Bureau communautaire, dûment convoqué le seize juin deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps (38 rue Georges de Mestral à Archamps – 74160), sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 25

présents : 22

procurations : 2

votants : 24

PRESENTS : H. ANSELME, F. BENOIT, C. BILLARD DE SAINT LAUMER, S. CLAEYS, E. COLLOMB, N. CORVAÏA, A. DUPRAZ, Y. FOL, M. GENOUD, B. GONDOUIN, S. GRATTAROLY, J. LAVOREL, S. LUCAS, A. MAGNIN, C. MERLOT, L. MIVELLE, J-L. PECORINI, B. PERREARD, A. RIESEN, E. ROSAY, C. VINCENT, D. ZAMOFING

REPRESENTES : N. DUPERRET par E. COLLOMB, M. MERMIN par F. BENOIT

ABSENT : O. CARRILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur David ZAMOFING

Le Bureau communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Un marché relatif au réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois, lot n° 84 – Menuiseries, bois, agencement – a été conclu avec l'entreprise MOBILIER BOIS DESIGN, sise 521 route de Jailleux à Montluel (01120), et notifié le 28 août 2023.

Le montant initial du marché s'élevait à 56 336,10 € H.T. soit 67 603,32 € T.T.C.

Un premier avenant au marché a été notifié le 17 mars 2026, pour un montant de 8 327,64 € H.T. soit 9 993,16 € T.T.C., représentant une augmentation de 14,78 % du montant initial du marché.

Les travaux nécessitent de nouveaux ajustements dont le coût de ces prestations s'élève à 838,84 € H.T. soit 1 006,60 € T.T.C., représentant une hausse de 1,49 %.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 65 502,58 € H.T. soit 78 603,10 € T.T.C., représentant une augmentation de 16,27 %, par rapport au montant initial du lot.

Il convient donc de prendre en considération ces modifications par un avenant n° 02, conformément aux dispositions de l'article R2194-8 du code de la commande publique.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver un avenant n° 02 au lot n° 84 – Menuiseries bois agencement – du marché de réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 2023-13).

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5, et R2194-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_005 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20260407_adm_015 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection des membres du Bureau communautaire : Vice-Présidents et autres Conseillers communautaires ;

Vu la délibération n° c_20260407_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants des marchés ou accords-cadres, conduisant à une augmentation égale ou supérieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord-cadre ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 04 mai 2026 ;

Vu l'avenant n° 02 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve l'avenant n° 02 au lot n° 84 – Menuiseries bois agencement – du marché de réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois (marché n° 2023-13), attribué à l'entreprise MOBILIER BOIS DESIGN sise 521 route de Jailleux à Montluel (01120), pour un montant total de 838,34 € H.T. soit 1 006,60 € T.T.C., représentant une augmentation de 1,49 % du montant du lot, et tel que figurant en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2026 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant mentionné à l'article 1 de la présente délibération, et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
David ZAMOFING



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 30/06/2026
- Publiée le 30/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°02

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

38 Rue Georges de Mestral – Bâtiment Athéna 2
74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

MOBILIER BOIS DESIGN

521 Route de Jailleux

01120 MONTLUEL

Tel. 04.78.06.25.92

Mail : contact@mobilierboisdesign.com

SIRET : 325 579 585 00022

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

2023-13 : Réaménagement de l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Genevois.

LOT N° 84 : MENUISERIES BOIS AGENCEMENT

■ Date de la notification du marché public : 28/08/2023

■ Durée d'exécution du marché public : .4 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 56 336,10 €
- Montant TTC : 67 603,32 €

D - Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

Les prestations en plus-value et moins-value portent sur :

- L'offre n° D2512-13235 du 09/12/2025 pour un montant de 492,00 € HT
- La commande n° C2603-01658 du 12/03/2026 pour un montant de 346.84 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 327,64 €
- Montant TTC : 9 993,16 €
- Ecart introduit par l'avenant : 14,78 %

Montant de l'avenant 02 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 838,84 €
- Montant TTC : 1 006,60 €
- Ecart introduit par l'avenant : 1,49 %

Montant total des avenants :

- Montant HT : 9 166,48 €
- Montant TTC : 10 999,78 €
- Ecart introduit par les avenants : 16,27 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 65 502,58 €
- Montant TTC : 78 603,10 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Archamps, le

Signature
Le Président, Florent BENOIT